



Les avantages de *Fructivie*



- Une **police d'assurance vie** souple et concurrentielle
- Un **fonds d'épargne** à l'abri de l'impôt
- Le **Privilège Santé** permettant de retirer votre épargne sans impôt en cas de maladie grave ou d'invalidité
- Des **bonis d'intérêt** à partir du 6^e anniversaire du contrat
- La **garantie multiassuré** donnant la possibilité d'assurer plusieurs personnes avec un même contrat
- Des **protections complémentaires** telles que :
 - des options d'assurance temporaire
 - la garantie en cas de mort accidentelle ou de mutilation
 - la garantie d'assurabilité
 - l'avenant d'assurance vie pour enfants
 - l'avenant de maladies graves pour enfants
 - l'exonération des primes en cas d'invalidité ou de décès du preneur
- L'Avantage successoral inclus
- L'alerte fiscale



Un fonds d'épargne
à l'abri de l'impôt



La Capitale

Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Assurance vie

Fructivie

Assurance vie et fonds
d'épargne à l'abri de l'impôt



La Capitale

Assurance et
services financiers



Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K029 (12-2011)



100%



Fructivie

Une assurance vie jumelée avec un fonds d'épargne

Fructivie est un investissement judicieux vous donnant la possibilité d'organiser votre vie financière présente et de planifier votre avenir, en toute simplicité. Voici une protection d'assurance qui procure la qualité de vie de vos proches en cas de décès tout en vous faisant épargner à l'abri de l'impôt.

Une assurance vie avantageuse et souple

Avec *Fructivie*, vous profitez des avantages suivants, sans frais de police et à l'abri de l'impôt :

- un coût d'assurance fixe qui ne changera jamais pendant toute votre vie
- la possibilité de payer vos coûts d'assurance sur une période limitée
- un capital assuré fixe et garanti
- la possibilité d'utiliser votre épargne pour payer une partie de vos coûts d'assurance ou pour augmenter votre couverture d'assurance

Une façon d'épargner à l'abri de l'impôt

Avec *Fructivie*, vous pouvez profiter de votre vivant des sommes accumulées dans le fonds d'épargne que constitue votre police d'assurance, à l'abri de l'impôt.

Fructivie vous permet :

- de constituer un héritage pour vos proches
- de réaliser un projet qui vous est cher
- de prévoir un montant pour payer les frais liés à une maladie grave ou à une invalidité
- d'augmenter votre revenu à la retraite
- de faire face aux imprévus

Pour organiser votre vie financière présente et planifier votre avenir



Pour atteindre vos objectifs d'épargne, *Fructivie* vous offre des instruments de placement concurrentiels dont le rendement est lié :

- à des indices boursiers
- à des fonds communs de placement
- à des comptes à taux d'intérêt fixe

Investir dans votre *Fructivie* **au cours des sept premières années** vous assure une plus grande marge d'épargne à l'abri de l'impôt dans le futur.

L'ALERTE FISCALE POUR LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

Dès le moment où votre épargne devient imposable en cas de rachat, La Capitale vous prévient. Vous pouvez décider de vous en servir pour réaliser un projet ou de continuer à épargner à l'abri de l'impôt.

L'AVANTAGE SUCCESSORAL¹

Cette garantie supplémentaire incluse dans votre protection couvre jusqu'à concurrence de **1 000 \$** le remboursement des honoraires et des frais juridiques occasionnée par les consultations ou démarches suivantes :

- la liquidation de la succession de la personne assurée
- la vérification du testament de la personne assurée
- l'homologation d'un mandat d'inaptitude de la personne assurée
- le régime de protection du majeur pour la personne assurée

1. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Offert au Québec seulement.